

Inscriptions en Seconde Année scolaire 2024-2025

● Elèves issus des établissements privés et/ou hors académie:

L'inscription se fera en présentiel aux dates suivantes:

- **Jeudi 27 juin 2024 de 16h00 à 19h30**
- **Vendredi 28 juin 2024 de 13h00 à 19h30**
- **Samedi 29 juin 2024 de 9h00 à 12h30**

Entrée portail blanc - parking extérieur rue Pierre Mendès France

La fiche d'inscription sera à compléter sur place et les documents énumérés ci-dessous devront être fournis.

● Elèves issus des collèges publics de l'académie d'Orléans-Tours:

➤ La téléinscription doit être privilégiée via le portail Education Nationale ; celle-ci doit se faire impérativement entre **le 26 juin 2024 et le 28 juin minuit**.

➤ Les familles devront ensuite procéder à l'inscription de leur enfant en présentiel aux dates suivantes:

- **Jeudi 27 juin 2024 de 16h00 à 19h30**
- **Vendredi 28 juin 2024 de 13h00 à 19h30**
- **Samedi 29 juin 2024 de 9h00 à 12h30**

Entrée portail blanc - parking extérieur rue Pierre Mendès France

♦ **Pour les élèves non téléinscrits**, la fiche d'inscription et la fiche d'intendance seront à compléter, à signer sur place et les documents énumérés ci-dessous devront être fournis.

♦ **Pour les élèves téléinscrits**, la fiche d'inscription pré-remplie sera à contrôler, à signer, la fiche d'intendance sera à compléter et les documents énumérés ci-dessous devront être fournis.

PIÈCES À FOURNIR

Copie de la Carte Nationale d'Identité ou du Passeport de l'élève en cours de validité (mettre le recto et le verso sur la même feuille)
Copie de l' attestation carte vitale (<u>pas de la carte</u>)
Relevé d'Identité Bancaire
Pour les élèves de 16 ans et plus et de nationalité française : Attestation de recensement militaire ou certificat individuel de participation à la JDC
Copie intégrale du livret de famille (toutes les pages renseignées recto-verso)
En cas de mise en place d'un plan d'accompagnement (PAI, PAP, PPS, PPRE), fournir les documents sous pli cacheté mentionnant le nom et prénom de l'élève
En cas d'aménagements aux examens, la copie de la notification
En cas de séparation, la copie du document administratif justifiant <u>de la position</u> de l'enfant (jugement de divorce, attestation de séparation...)
Attestation ASSR 2
<u>Si votre enfant souhaite y adhérer</u> , un chèque bancaire de 5 € à l'ordre de la Maison Des Lycéens (MDL) du lycée Marceau (merci d'inscrire les nom et prénom de votre enfant au dos).